

Réunion du 4 novembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 66
Nombre de votants : 78

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, André CORLOBÉ (suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Gérard PALOUMET, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAREAU, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Michel LAURIO (pouvoir à M. Francis LAYUS), Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre DUBREUIL (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Aline LANGLES (pouvoir à Marie-Thérèse LAVIELLE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Gilbert AURRIAC, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Céline LEMBEZAT, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Thierry LAFFITTE (pouvoir à Mme Véronique REMY), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 9 : MOURENX : VENTE D'UN TERRAIN À L'ASSOCIATION CIEL

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

L'association CIEL est hébergée depuis de nombreuses années dans des locaux situés rue Tovar appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez. En 2018, la communauté de communes a réalisé des travaux de mise en conformité des installations au regard de diverses réglementations (électriques, sanitaires, accessibilité, etc.), l'isolation des locaux et la création des vestiaires pour un montant de 51 158 € HT.

En outre, des travaux de préparation d'un espace dédié à un pont élévateur et la création d'une porte pour accéder à l'arrière du bâtiment ont été réalisés afin que l'association CIEL puisse y développer son projet de garage solidaire.

Dans le cadre du projet de garage solidaire, l'association CIEL a sollicité la communauté de communes de Lacq-Orthez, par courrier en date du 14 décembre 2017, afin d'obtenir l'autorisation de réaliser, à ses frais, une extension sur le terrain dans le prolongement de son local. De même, elle demandait une cession à titre gracieux de l'emprise correspondant à cette extension. La communauté de communes de Lacq-Orthez a répondu favorablement à ces demandes. Il convient aujourd'hui de régulariser la situation et de vendre l'emprise du terrain.

Il vous est donc proposé de vendre une emprise d'environ 80 m² prélevée sur la parcelle cadastrée, commune de Mourenx, AA 36 à l'association CIEL pour l'euro.

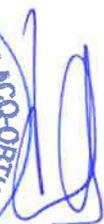
Dans un courrier en date du 26 septembre 2019, France Domaine estime le prix de vente à 6€/m² HT.

L'activité de l'association CIEL se situe dans le champ de l'économie sociale et solidaire. C'est un atelier / chantier d'insertion (ACI) qui joue un rôle essentiel dans la création et le développement d'activités nouvelles. Compte tenu de son rôle primordial sur le territoire, il vous est proposé de céder ce bien à 1 € (au lieu de 480 €) à l'association CIEL.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente d'une emprise d'environ 80 m² prélevée sur la parcelle cadastrée, commune de Mourenx, AA 36 à l'association CIEL,
- **de fixer** le prix de vente à 1 euro,
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/11/2019